



Le 8 juin 2026

Par SDÉ

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boul. Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

**Objet : Demande du Distributeur relative à la fixation d'une modalité tarifaire
SGEE
Votre dossier : R-4311-2025
Notre dossier : LTG08231**

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2026-052 rendue par la Régie de l'énergie le 27 mai 2026.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL
ST/im